

L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION DE VOTRE ENFANT

En 3e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET

- **1 - Le temps de la réflexion**

En octobre/décembre - Informez-vous précisément sur les voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6e dans le parcours Avenir.

Prenez part à un entretien individuel qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.

- **2 - Le temps du dialogue**

Janvier/février - Renseignez la fiche dialogue remise par le collège pour exprimer vos intentions provisoires d'orientation : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de CAP.

Mars - 2e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.

- **3- Le temps du choix**

Mai - Indiquez vos choix définitifs d'orientation par la fiche de dialogue. En parallèle, précisez vos choix de formations et d'établissements en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.(fiche de vœux)

Juin - 3e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient une décision si elle est conforme au choix de l'élève et le chef d'établissement est organisé.

Fin juin - Vous pourrez obtenir votre notification d'affectation auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.

L'AFFECTATION AU LYCÉE DANS VOTRE ACADÉMIE

Les demandes d'affectation de chaque élève sont recueillies dans **l'application Affelnet-lycée**, outil d'aide à l'affectation.

Le recteur prend en compte : les vœux de la famille, le secteur géographique.

Il peut aussi prendre en compte : les résultats scolaires, l'avis des chefs d'établissements d'origine et d'accueil.

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.